

PAROISSE SAINT EUGENE

GRANDS CLERCS

Rite de Saint Pie V



Réunion du 10 octobre 2009
Petits rappels aux grands clercs

Rappels :

- Chaque grand clerc doit confirmer une semaine à l'avance sa présence ou annoncer son éventuelle absence.
- Les grands clercs doivent arriver au plus tard ½ heure avant le début de la messe.
- Ils font silence depuis le quart d'heure précédant la messe jusqu'à la fin de l'action de grâce.
- Chaussures noires, chaussettes noires et col blanc sont obligatoires pour servir la messe.
- Pour installer ou ranger le matériel liturgique, les clercs qui passent dans le chœur doivent avoir au moins leur soutane.
- Monsieur le curé autorise les acolytes, thuriféraires et cérémoniaires à toucher les vases sacrés.
- Dans les processions, il faut laisser un intervalle de 2m entre les clercs.
- Tous les clercs doivent répondre aux prières au bas de l'autel, même ceux qui sont dans les stalles.
- Pour chaque oraison, il faut se tourner vers le tabernacle depuis « Oremus » jusqu'à « Per Dominum ». Il faut aussi faire une petite inclinaison à Oremus ainsi qu'à « Per Dominum... ».
- Lors de messes chantées, les clercs présents dans les stalles doivent suivre le cérémoniaire de chœur (s'il y en a un) pour se lever, s'agenouiller, s'asseoir et pour les mouvements concernant les oraisons.
- Il faut attendre le signal du cérémoniaire pour s'agenouiller lors de la bénédiction finale.
- Les cérophéraires ne doivent pas s'incliner quand ils tiennent leurs cierges.
- Avant de se mettre à genoux pour le « Domine non sum dignus... » il faut genuflecter.
- Il ne faut pas mettre de chaise contre le banc de communion dans la chapelle de la Sainte Vierge.
- Les pas chassés sont à proscrire (notamment à la même basse juste après le premier Oremus).
- Le pupitre métallique n'est utilisé que pour les messes Paul VI de semaine, il reste donc dans la chapelle Saint Eugène.

Prochaines réunions :

- Samedi 28 novembre : 16h30 → 18h30
- Samedi 12 décembre : 14h30 → 16h30